

SEANCE N° 4/2022 DU 14 JUILLET 2022

Début de la séance: 8.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller
HAMES Joseph, conseiller
SCHMIT Danielle, conseillère, excusée
(procuration à PIRROTTE Frank)
KIRWEL Christian

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller, excusé
(procuration à DUPREL Mireille)
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère
CIUCA Patrick, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,
échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- 1. Communications du collège des bourgmestre et échevins**
- 2. Administration générale**
 - 2.1. Avenant à la convention 2022 du service d'éducation et d'accueil
 - 2.2. Contrat relatif à la mise en œuvre d'une mesure SICONA au lieu-dit « Auf der Koeppchen » (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 422/1976)
- 3. Aménagement communal et environnement**

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

- 3.1. Convention en vue de la construction de huit maisons unifamiliales aux 17 à 31, rue de la Chiers à Linger
- 3.2. Lotissement de la parcelle sise à Linger, 17 à 31, rue de la Chiers (section BA de Linger - numéro cadastral 145/1622)
- 3.3. Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 1A, 1B, et 3, rue de l'École (section BC de Bascharage - numéro cadastral 231/8295)
- 3.4. Lotissement de la parcelle sise à Clemency, 25, rue de la Gare (section CA de Clemency - numéro cadastral 258/3389)
- 3.5. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 45, rue de la Reconnaissance Nationale (section BC de Bascharage - numéro cadastral 1640/3883)
- 3.6. Convention de servitude d'utilité publique ayant pour objet la pose d'une conduite de liaison Feeder à la zone industrielle Bommelscheuer à Bascharage DN 250

4. Enseignements

- 4.1. Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire 2022/2023
- 4.2. Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2021/2022 – Approbation
- 4.3. Enseignement fondamental – Modification de l'organisation scolaire 2021/2022 – Approbation

5. Règlementation communale

- 5.1. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng
- 5.2. Tarifs pour la location de matériel divers aux associations locales – 2/831/708220/99001 – Modification
- 5.3. Cours du soir – Fixation de l'indemnité revenant aux chargés de cours du soir à partir de la session 2022/2023 – 3/890/642800/990001

6. Patrimoine communal

- 6.1. Acte notarié – Acquisition d'un bois à Hautcharage

7. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

9. Vie associative

- 9.1. Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2022

10. Questions et réponses



Séance à huis clos

11. Personnel communal

- 11.1. Engagement d'un employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du Service technique
- 11.2. Fixation de la rémunération de Monsieur Kevin Marques Abreu, salarié à tâche intellectuelle au Service du citoyen

Séance publique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): La conseillère Danielle Schmit est empêchée pour la séance d'aujourd'hui pour raisons professionnelles et a donné procuration à l'échevin Frank Pirrotte pour voter en son nom. Le conseiller Yves Cruchten assiste à la séance parlementaire d'aujourd'hui et a donné procuration à la conseillère Mireille Duprel qui votera en son nom.

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le gouvernement nous a invités à une prochaine entrevue au sujet du le contournement de Bascharage 19 octobre 2022. Outre le collège des bourgmestre et échevins, des représentants de l'opposition politique devraient également participer à cette réunion.

Merci à tous ceux qui ont assisté hier à l'inauguration de notre nouvelle aire de jeux sur le campus Op Acker.

La liste des entrées et sorties de personnel du premier semestre 2022 est à la disposition des conseillers communaux. Il y a eu quelques départs à la retraite, mais l'essentiel des changements concerne les maisons relais.

2. Administration générale

2.1. Avenant à la convention 2022 du service d'éducation et d'accueil

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'ajout concerne principalement deux avenants à la convention initialement signée. D'une part, la participation financière de l'Etat à l'intégration des enfants réfugiés ukrainiens dans les structures d'accueil est précisée, bien que nous ne soyons pas encore concernés par cette disposition. D'autre part, il y a un ajustement technique de facteurs individuels dans le calcul de la convention.

Approbaton unanime.

2.2. Contrat relatif à la mise en œuvre d'une mesure SICONA au lieu-dit « Auf der Koeppchen » (section BB de Hautcharage – numéro cadastral 422/1976)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Pour ce point à l'ordre du jour, je quitte la salle et je laisse la parole à l'échevine Josée-Anne Siebenaler-Thill, puisque je suis propriétaire de la parcelle concernée.

Conformément aux dispositions de la loi communale, bourgmestre Michel Wolter quitte la salle.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Comme déjà prévu dans le plan annuel SICONA, neuf grands arbres fruitiers seront plantés sur cette parcelle, légèrement au-dessus de la piste cyclable à Hautcharage. Les travaux sont préfinancés par la Commune et entièrement subventionnés par le Ministère de l'Environnement.

Ce projet améliore le paysage et relie les habitats dans le but de préserver la faune et la flore et d'éviter l'utilisation de pesticides et d'engrais minéraux. SICONA s'occupe de l'entretien, dont 75% sont subventionnés par le ministère.

Le contrat a été signé par le collège des bourgmestre et échevins le 1^{er} juin 2022 et a une durée initiale de 9 ans.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV): Les arbres fruitiers sont-ils marqués d'un ruban jaune et donc autorisés pour la récolte ?

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): La décision appartient au propriétaire. Autant que je m'en souvienne, Monsieur Wolter a l'intention de faire marquer les arbres avec un ruban jaune.

Approbation unanime.

3. Aménagement communal et environnement

3.1. Convention en vue de la construction de huit maisons unifamiliales aux 17 à 31, rue de la Chiers à Linger

3.2. Lotissement de la parcelle sise à Linger, 17 à 31, rue de la Chiers (section BA de Linger - numéro cadastral 145/1622)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les points 3.1. et 3.2. concernent le projet de construction de huit maisons unifamiliales dans la rue de la Chiers à Linger. Nous suggérons à Madame Juttel d'expliquer ces points ensemble.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La convention concerne un projet d'aménagement particulier dans un quartier existant. Les maisons numéro 17 à 31 seront construites dans la rue de la Chiers. Les maisons seront un peu plus en retrait de la rue et l'accès sera rendu possible par une voie mixte. Cela signifie que la plupart des arbres le long de la route peuvent rester et que la largeur de la route reste inchangée. Conformément aux

dispositions légales, 4,95% de la superficie du projet d'aménagement particulier seront cédés à la Commune, ce qui correspond à la superficie du tracé mixte.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Ce site est régulièrement inondé par la Chiers, en automne et au printemps. Est-ce que ceci a été pris en compte dans la planification ?

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Ce fait a été pris en compte. Des lignes directrices pour l'implantation des maisons ont été établies en collaboration avec l'Administration de la gestion de l'eau.

Point 3.1. Approbation unanime.

Point 3.2. Approbation unanime.

3.3. Lotissement de la parcelle sise à Bascharage, 1A, 1B, et 3, rue de l'École (section BC de Bascharage - numéro cadastral 231/8295)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La prochaine demande de lotissement concerne les maisons numéros 1A, 1B et 3 de la rue de l'École à Bascharage.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Il s'agit de la régularisation d'une situation existante. Les trois bâtiments sont actuellement sur un seul terrain. Avec le lotissement proposé, chaque maison se voit attribuer sa propre parcelle.

Approbation unanime.

- 3.4. Lotissement de la parcelle sise à Clemency, 25, rue de la Gare (section CA de Clemency - numéro cadastral 258/3389)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cette demande concerne la maison numéro 25 de la rue de la Gare à Clemency.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La parcelle en question se trouve derrière les maisons. Elle est divisée en deux afin qu'une partie puisse être vendue au propriétaire de la maison numéro 23.

Approbation unanime.

- 3.5. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 45, rue de la Reconnaissance Nationale (section BC de Bascharage - numéro cadastral 1640/3883)

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La maison numéro 45 de la rue de la Reconnaissance Nationale fait partie de la dernière demande de lotissement à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La maison au numéro 45 a déjà été démolie. Le lotissement est destiné à permettre la construction de deux maisons bifamiliales.

Approbation unanime.

3.6. Convention de servitude d'utilité publique ayant pour objet la pose d'une conduite de liaison Feeder à la zone industrielle Bommelscheuer à Bascharage DN 250

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Blasen nous expliquera brièvement les détails de cette convention.

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Le syndicat communal « S.E.S. » a l'intention de réaliser un raccordement entre la zone industrielle et la conduite d'eau principale. La convention qui place une servitude sur une parcelle appartenant à la Commune garantit que l'accès à la conduite est toujours possible. Nous nous sommes assurés auprès de l'Administration des ponts et chaussées que ceci n'affectera pas le tracé du contournement.

Approbaton unanime.

4. Enseignements

4.1. Enseignement musical – Organisation scolaire provisoire 2022/2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Humbert va maintenant présenter l'organisation scolaire provisoire de l'école de musique pour l'année à venir.

Monsieur Steve HUMBERT (chargé de direction de la Käerjenger Musekschoul) : Conformément aux dispositions de la nouvelle législation sur l'enseignement musical communal, je vous présente l'organisation scolaire provisoire pour l'année 2022/2023. Celle-ci est basée sur des estimations prudentes, qui, cependant, seront probablement largement dépassées. En effet, samedi dernier à l'occasion de la fête d'été organisée par l'école de

musique, nous avons pu motiver de nombreux nouveaux élèves à prendre des cours de musique.

Dans les cours collectifs, nous avons 15 classes d'éducation musicale précoce et pas moins de 27 classes d'éducation musicale FM1 à FM6. Il existe également des classes pour la formation des étudiants adultes.

Pour les ensembles de musique, nous prévoyons 11 ensembles du premier cycle scolaire et 11 ensembles du deuxième cycle scolaire, ainsi que 5 chœurs et 4 combos. Au total, nous arrivons à 779 étudiants et 6 360 minutes de cours hebdomadaires.

Dans le cas des cours individuels, nous avons craint qu'il n'y ait pas beaucoup de nouvelles inscriptions, notamment pour les instruments à vent. Après avoir un peu fait la promotion des instruments à vent dans les écoles, nous avons maintenant beaucoup de nouvelles inscriptions. Cependant, je ne pourrai donner les chiffres exacts qu'après le 15 septembre, ceux-ci seront ensuite présentés au conseil communal lors de la présentation de l'organisation scolaire définitive. Comme les années précédentes, les cours de piano et de guitare affichent complet. Pour ces cours, les nouveaux étudiants ont dû être inscrits sur la liste d'attente à partir du mois de mai.

À ce stade, je peux annoncer que désormais pour tous les cours les inscriptions ne sont possibles que sur listes d'attente. Environ 600 étudiants recevront plus de 20 000 minutes de cours chaque semaine. Bien que les cours de musique soient gratuits, nous ne pouvons travailler qu'avec les ressources dont nous disposons, tant en termes d'espace que de personnel. Je déconseillerais d'agrandir l'école de musique, car à mon avis la qualité de l'enseignement est plus importante que la quantité.

Je suis fier d'annoncer un projet pédagogique prévu à la Philharmonie, où nos élèves présenteront sur scène des œuvres du compositeur Ennio Morricone.

Les chiffres définitifs seront donc connus le 15 septembre. À partir de cette date, les nouvelles inscriptions ne pourront être mises que sur liste d'attente, et celle-ci ne pourra être traitée que jusqu'au 15 novembre, au cas où l'un ou l'autre étudiant abandonnait d'ici là. En effet, l'abandon après le 15 novembre signifie que nous ne recevons aucune contribution financière du gouvernement pour cet étudiant. Selon mes calculs, la contribution financière de l'État avec la nouvelle législation devrait être beaucoup plus élevée que les années précédentes.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme on peut le constater, même après 20 ans, Monsieur Humbert continue à faire son travail avec beaucoup d'enthousiasme. Je tiens donc à remercier Monsieur Humbert pour la manière dont il dirige l'école de musique à notre entière satisfaction.

Il y a quelques années, des discussions ont eu lieu avec la commune de Sanem, car le collège des bourgmestre et échevins de Sanem ne voulait pas signer de convention avec les écoles de musique de Käerjeng, Differdange et Pétange. Finalement, il était convenu de verser une contribution financière par élève jusqu'à ce que les cours gratuits aient lieu. Il semble que la bourgmestre de Sanem suppose que les cours gratuits seraient alors également gratuits pour la Commune.

Il est important de savoir que l'étudiant moyen avec un cours hebdomadaire de 30 minutes coûte environ 2 300 € à la Commune. La question à se poser est de savoir si un étudiant qui renonce après le 15 novembre devrait supporter les frais.

En ce qui concerne la commune de Sanem, les trois écoles de musique du Kordall ont écrit une lettre pour demander d'urgence à nouveau au collège des bourgmestre et échevins de Sanem de payer la participation aux cours pour les étudiants de leur Commune, sinon les étudiants des communes conventionnées sont prioritaires. La commune de Dippach a d'ailleurs accepté cette convention sans hésiter.

Je suis heureux de constater que la contribution financière de l'État sera désormais plus élevée, car il ne faut pas oublier que ces dernières années, la commune de Käerjeng a toujours dû contribuer un peu plus d'un million d'euros à l'école de musique. L'axe principal de notre école de musique, quant à lui, doit être la formation de musiciens qui mettent ensuite leurs compétences au service de nos associations musicales locales.

Enfin et surtout, je tiens à souligner que le collège des bourgmestre et échevins donne carte blanche au chargé de direction de l'école de musique pour l'utilisation des locaux de l'école de musique, mais un agrandissement est hors de question pour le collège des bourgmestre et échevins, notamment pour des raisons budgétaires compréhensibles.

Monsieur Steve HUMBERT (Chargé de direction de la Käerjenger Musekschoul) : En ce qui concerne les élèves de la commune de Sanem, je pense que le collège des bourgmestre et échevins n'a d'autre choix que de signer une convention, car il y a quelques années une initiative citoyenne avait été créée dans le but de persuader le collège des bourgmestre et échevins de signer.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Je tiens également à féliciter Monsieur Humbert, car le succès de l'école de musique est dû à l'engagement inlassable de son chargé de direction.

Il y a deux semaines, lors d'un concert de l'Harmonie municipale de Bascharage, j'ai pu constater l'enthousiasme des enfants pour la musique. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux nouveaux élèves se soient inscrits pour l'année scolaire à venir après avoir fait de la publicité dans les écoles.

Conseillère Monique THIRY-DE BERNARDI (LSAP) : Je me joins aux intervenants précédents pour remercier Monsieur Humbert pour son précieux travail.

Approbaton unanime.

4.2. Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2021/2022 – Approbaton

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Pandolfi nous explique les détails de la modification.

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Secrétaire communal) : La modification temporaire concerne l'organisation d'une sortie de trois jours pour les classes du cycle 4.2. à Durbuy,

étant donné que la traditionnelle « classe de neige » avait été annulée cette année en raison de la pandémie. L'organisation scolaire modifiée vise à assurer un fonctionnement normal de l'école pendant les trois jours.

Approbation unanime.

4.3. Enseignement fondamental – Modification de l'organisation scolaire 2021/2022 –
Approbation

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Secrétaire communal) : Cette modification concerne le reste de l'année scolaire 2021/2022. Une enseignante affectée à un poste surnuméraire était en congé de maternité ou parental depuis la rentrée. Après la fin de ces vacances en juin, nous ne voulions pas perturber le fonctionnement normal de l'école. Dès lors, le collège des bourgmestre et échevins avait décidé d'affecter l'enseignant suppléant pour le reste de l'année scolaire au poste de « surnuméraire » et de nommer cet enseignant comme suppléant.

Approbation unanime.

5. Règlementation communale

5.1. Modification du règlement général de la circulation de la commune de Käerjeng

Monsieur Alain BLASEN (Ingénieur communal) : Cette modification avait déjà été approuvée lors de la dernière séance du conseil communal. Cependant, nous avons commis une erreur formelle concernant le temps de stationnement limité le long de l'Avenue de

Luxembourg. Comme il s'agit d'une route nationale, un rapport de la commission nationale de la circulation est requis. Ce rapport est maintenant disponible, afin que le conseil communal puisse à nouveau approuver la modification du règlement général de la circulation.

Approbation unanime.

5.2. Tarifs pour la location de matériel divers aux associations locales –
2/831/708220/99001 – Modification

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme annoncé lors de la dernière présentation du budget, la Commune s'est dotée de plusieurs « foodtrucks » mobiles, qui peuvent désormais également être loués par les associations locales pour leurs événements. Les deux premiers véhicules sont un camion frigorifique et un distributeur mobile de boissons. Le collègue des bourgmestre et échevins propose de les louer dans un premier temps pour 50 € le premier jour et 25 € pour chaque jour supplémentaire. Dans l'année à venir, lorsque les deux autres « foodtrucks » seront également livrés, nous reverrons l'ensemble de la tarification.

Échevin Frank PIRROTTE (CSV) : Les deux véhicules qui devraient être livrés d'ici la fin de l'année sont des sanitaires mobiles et une cuisine mobile.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Nous pensons que les clubs ont aujourd'hui du mal à générer le moindre revenu. C'est pourquoi on se demande si ces frais ne sont pas un peu trop élevés. S'il faut payer une redevance pour chaque véhicule, le résultat est qu'il ne reste plus grand-chose pour la trésorerie du club.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Jusqu'à présent, un club pouvait louer le « chalet Bommertbësch » pour 100 € par jour. Désormais, ces camions apportent une certaine

flexibilité, puisqu'ils peuvent être loués individuellement ou en forfait. C'est précisément pour cette raison que nous aimerions revoir les tarifs dans l'année à venir afin de créer une tarification cohérente.

Monsieur Bern BIRSENS (Relations publiques) : La Commune a acheté ces véhicules afin qu'ils puissent être mis à la disposition des clubs pour leurs événements. Jusqu'à présent, les clubs devaient toujours louer un camion frigorifique auprès du fournisseur de boissons, où les prix de location varient de 125 € à 175 €. Les prix de location d'un bar à boissons sont eux compris entre 175 € et 250 €. La cotisation proposée par le collège des bourgmestre et échevins est donc bien inférieure à celle que les clubs ont dû payer par le passé.

De plus, il ne faut pas oublier que les deux véhicules coûtent respectivement 8.000 € et 45.000 €. Le prix de la location n'est donc pas lié aux charges réelles supportées par la Commune.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Au total, nous ne facturons qu'une somme modique pour chaque événement de club. L'exemple du « Salon des vins d'Occitanie » montre combien d'heures de travail la Commune investit dans une telle organisation. Il me semble donc tout à fait normal que l'association organisatrice paie 125 € par jour de loyer pour les locaux. Un club de théâtre veut avant tout faire rentrer de l'argent dans les caisses du club avec ses représentations. Le week-end prochain aura lieu l'événement « Béiergaart ». Je ne veux pas calculer combien d'heures le Service technique de la Commune y travaille. Ainsi, le loyer n'est rien de plus qu'une petite contribution. De plus, nous n'avons pour l'instant aucune réclamation des clubs, car la plupart d'entre eux sont conscients qu'ils ne pourraient plus organiser de festivités sans l'aide de la Commune.

Donc si un club loue désormais un camion frigorifique à la Commune, il a moins de dépenses qu'avant car il n'a plus à louer auprès du fournisseur de boissons.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng): Comme on le sait, le prix de location du « chalet Bommertbësch » comprend les sanitaires, le grill et le bar. Par

conséquent, il est logique de réviser l'ensemble du tarif pour éviter de payer deux fois pour quelque chose.

Échevin Richard STURM (CSV) : Je peux confirmer par expérience que lors de l'organisation d'un événement avec des « foodtrucks », il fallait prévoir un montant de loyer considérable. Au « Salon du vin » on répercute les dépenses que l'on a sur les cavistes, de sorte qu'au final il reste quelque chose dans les caisses du club.

Approuvé par 10 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 5 voix contre (LSAP).

5.3. Cours du soir – Fixation de l'indemnité revenant aux chargés de cours du soir à partir de la session 2022/2023 – 3/890/642800/990001

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'indemnité des chargés de cours du soir avait été ajustée la dernière fois pour l'année 2018/2019. Le collège des bourgmestre et échevins propose désormais une augmentation de 50 € à 55 € de l'heure.

Approbatation unanime.

6. Patrimoine communal

6.1. Acte notarié – Acquisition d'un bois à Hautcharage

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La Commune acquiert un bois de Monsieur Patrick Bosquet d'une superficie totale de 328,10 ares. Le prix d'achat est de 90 000 €. Le bois se

trouve à Hautcharage, juste au-dessus de l'ancienne gare. La Commune est déjà propriétaire des zones forestières avoisinantes.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : C'est bien que la Commune saisisse une telle opportunité quand elle se présente.

Approbaton unanime.

7. Règlements temporaires de la circulation édictés par le conseil communal

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Aujourd'hui, le conseil communal est appelé à approuver deux règlements temporaires de la circulation.

Approbaton unanime.

8. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Aujourd'hui, huit règlements temporaire de la circulation nécessitent la confirmation du conseil communal après avoir été édictés par le collège des bourgmestre et échevins pour des raisons d'urgence.

Approbaton unanime.

9. Vie associative

9.1. Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2022

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cette année, nous pouvons valider les allocations de subsides aux associations en une seule fois. Comme on le sait, les associations signataires de la charte environnementale bénéficient d'un supplément de 10 %. Cependant, un certain nombre de clubs n'ayant pas encore signé la charte, nous leur avons adressé un rappel par écrit. Entre-temps, cinq associations supplémentaires ont décidé de signer la charte, ce qui fait que 61 associations locales sur 70 bénéficient désormais d'allocations majorées.

Cinq clubs n'ont pas déposé de dossier car soit ils n'ont pas d'activité à déclarer, soit ils sont généralement dispensés des allocations. Trois clubs bénéficient d'une dotation spéciale : à savoir « l'Harmonie municipale de Bascharage » qui fête ses 150 ans et le club de football « U.N. Käerjéng 97 » qui fête les 25 ans de la création du club. L'année dernière, il avait été omis d'adapter les allocations de « l'Harmonie de Clemency » suite à la signature de la charte environnementale. Par conséquent, la compensation sera versée cette année.

Pour les clubs sportifs, nous proposons d'augmenter la valeur du point servant au calcul des subventions de 12 € à 13 €. De même, nous voulons valoriser les licences jeunes en calculant 2 points par licence au lieu de 1,75. Ces deux propositions ont été faites par la commission des sports. Pour la participation à une compétition européenne, nous proposons de verser 3 000 € au lieu de 2 500 € pour une équipe de handball et 1 000 € au lieu de 875 € pour une équipe de tennis de table.

Monsieur Bern BIRSENS (Relations publiques) : Une analyse a montré que 15 équipes de moins ont participé aux championnats nationaux au cours des deux dernières années. Cela correspond à environ 65 jeunes joueurs. On peut donc clairement voir que la pandémie a également eu un impact sur le sport de club. Les plus touchés sont les clubs de tennis de table, de handball et de basket. Seuls trois clubs ont eu une augmentation des licences : le club de football de Bascharage, le club de karaté et le club de tennis. Le LASEP à Bascharage a également pu enregistrer une reprise significative.

Reste à noter que le club de tennis de table d'Hautcharage s'est dissous. Les joueurs restants ont été repris par le club de tennis de table de Fingig. Le club d'Hautcahrage a à juste titre introduit une demande, car il a joué jusqu'à la fin de la saison. Les allocations sont désormais versées au « D.T. Féngig ».

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Il est intéressant de voir combien d'associations ont signé la charte environnementale. Entretemps une telle charte n'est plus une contrainte, donc l'initiative a porté ses fruits, vu que presque tous les clubs ont été entraînés sur une voie plus respectueuse de l'environnement.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : C'était aussi le but de l'exercice. Je suis convaincu que nous pourrions motiver également les clubs restants à signer la charte.

Échevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Si je ne me trompe pas, il y aura bientôt une disposition légale qui oblige les clubs à agir de manière écologique. De cette façon, nos clubs locaux seront déjà bien préparés.

Club / Société / Association / Fondation	Crédit	EURO
Amicale Altersheem Nidderkuer		110,00 €
Amiperas Bascharage		825,00 €
Ass. des Parents d'élèves de l'enseignement Primaire de Bascharage		450,00 €
Ass. des Parents d'élèves de l'enseignement Primaire de Clemency		450,00 €
Croix-Rouge (section locale Bascharage)		450,00 €
Croix-Rouge (section locale Clemency)		450,00 €
Käerjeng A.s.b.l. Foyer du Jour Kaweechelchen		825,00 €
Käerjeng hëlleft a.s.b.l.		900,00 €
Nouvelle PNP - Fir d'Kanner an Lataïnamerika A.s.b.l.		900,00 €
Œuvres Paroissiales Bascharage		600,00 €
<i>Päerds an Trakterfrënn A.s.b.l. (pas de demande cette année-ci)</i>		0,00 €
Playmo Frënn		450,00 €

Solidarité Afrique.lu		410,00 €
TOTAL art. 3/192/648110/99001 :	9.000,00 €	6.820,00 €

Club des Jeunes Clemency		450,00 €
Féngeger Jugend A.s.b.l.		450,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage		900,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (colonie, 50 enfants x 30 €)		1.500,00 €
Guides St. Willibrord, Bascharage (Subside pour travail "Jeunes")		300,00 €
Kaerjenger Bouwen A.s.b.l.		450,00 €
TOTAL art. 3/253/648110/99001	4.500,00 €	4.050,00 €

Amicale Pompiers CIS Käerjeng-Peiteng		450,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Clemency		450,00 €
TOTAL art. 3/320/648110/99001	900,00 €	900,00 €

Vereinsentente Kéinzig-Féngig (va arrêter ses activités au cours de l'année)		0,00 €
ORT Sud a.s.b.l. Office Régional du Tourisme Sud		12 199,72 €
TOTAL art. 3/430/648110/99001	14.000,00 €	12.199,72 €

Amis de la Fleur - Bascharage		600,00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngig		600,00 €
Gaart an Heem Kéinzig - Féngig (Village Fleuri)		600,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjeng		600,00 €
Gaart an Heem Uewerkäerjeng - Bge-Hge-Lgr (Village Fleuri - Bascharage)		1.650,00 €
L.N.V.L. Letzebuerger Natur a Vulleschutzliga (Natur & ëmwelt Kéinzeg-Féngig-Grass)		600,00 €
TOTAL art. 3/542/648110/99001	5.500,00 €	4.650,00 €

Amicale des Marcheurs Bascharage		675,00 €
BBC Bascharage Hedgehogs		5 990,00 €
D.T. Féngig A.s.b.l.		3 520,00 €
D.T. Nidderkäerjeng		5 522,00 €
D.T. Nidderkäerjeng Intercup 2022		1 000,00 €
DT "AVENIR" Hautcharage		1.167,00 €
DT Entre Nous Lénger a.s.b.l		6.146,00 €
F.C.Etoile Sportive Clemency		5 574,00 €

Fëscherclub "Grondel" Hautcharage		675,00 €
Fraizäitsportclub Këntzeg		1.175,00 €
Fun Divers Bascharage		675,00 €
Handball Käerjeng		9 890,00 €
Handball Käerjeng EHF Cup 2022		3 000,00 €
K.C. "Alle Néng" Bascharage		481,50 €
K.C. Ënner Frënn Käerjeng		804,10 €
K.C. Fiissercher um Dill Hautcharage		814,30 €
Kelefrenn - Uewerkaerjeng		760,10 €
Kaboule		598,50 €
DC Bull's Hit		522,50 €
Karaté Club Bascharage		3 988,00 €
LASEP Bascharage		5 158,00 €
LASEP Clemency		3 522,00 €
LENGER TRAPPER		675,00 €
Tennis Club Kéinzeg-Féngeg		1 362,000 €
UN Käerjéng '97		25 152,00 €
UN Käerjéng '97 (25^e anniversaire)		2 500,00 €
TOTAL art. 3/825/648110/99001	110.000,00 €	91 347,00 €

Ass. de Ecoles de Musique du Grand-Duché de Luxembourg		1.500,00 €
Collèges des Direct. et Chargés de direction		75,00 €
TOTAL Art.: 3/836/648110/99001	2.575,00 €	1.575,00 €

<i>Cercle Culturel Claus Cito (renonce au subside 2022 ; manque d'activité)</i>		0,00 €
Chorale Sängerbond Lénger		410,00 €
Chorale Ste Cécile - Bascharage		825,00 €
Chorale Ste Cécile Clemency		900,00 €
Féngiger Gesank		900,00 €
Chorale Ste-Cecile - Hautcharage		900,00 €
Ensemble vocal Vivace		900,00 €
FOTOSFRËNN KÄERJENG		900,00 €
Harmonie Clemency		3.600,00 €
<i>Harmonie Clemency (erreur de calcul 2021)</i>		224,50 €
Harmonie Clemency (64 uniformes x 36 €)		2.304,00 €
Harmonie Clemency (Subside pour travail "Jeunes" 15 x 30 €)		450,00 €

Harmonie Hautcharage		3.600,00 €
Harmonie Hautcharage (63 uniformes x 36 €)		2.268,00 €
Harmonie Hautcharage (Subside pour travail "Jeunes" 12 x 30 €)		360,00 €
Harmonie Municipale Bascharage		5.100,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (71 uniformes x 36 €)		2.556,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (Subside pour travail "Jeunes" 10 x 30 €)		300,00 €
Harmonie Municipale Bascharage (150^e anniversaire)		2.500,00 €
Käerjenger - Theater		450,00 €
KKG Käerjenger Karneval Gesellschaft a.s.b.l. (renonce au subside)		0,00 €
Théâtre Grand-Ducal (inactif)		0,00 €
TOTAL art. 3/839/648110/99001	30.000,00 €	29.447,50 €

Approbation unanime.

10. Questions et réponses

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Hier, deux lois ont été approuvées au Parlement concernant l'extension des pouvoirs des « agents municipaux ». Dans ce contexte, une révision de notre règlement de police est-elle prévue ? Quels délais sont à respecter ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons l'intention de revoir le règlement de police. Nous avons demandé à Monsieur Galetto de soumettre une liste d'éventuelles extensions de compétence au collège des bourgmestre et échevins.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Jusqu'à présent, les amendes délivrées par les agents municipaux ont toujours été payées à la Police. Cela va-t-il changer avec la nouvelle législation ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Selon mes informations, ça restera inchangé.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : À l'occasion du « Thé dansant » récemment organisé, quelques questions ont été posées par les citoyens. D'une part, il y avait une demande pour plus de bancs dans les villages, d'autre part, la question a été à nouveau soulevée de savoir pourquoi nous à Käerjeng, contrairement à nos communes voisines, n'avons pas de service de bus « Rufbus ». De plus, un questionnaire a été distribué pour connaître les souhaits des citoyens. 152 questionnaires ont été remplis et nous aimerions savoir à qui les envoyer et sous quelle forme.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Lors d'un sondage, nous avons demandé aux citoyens de nous faire savoir à quels endroits ils souhaiteraient des bancs. Nous avons alors installé 260 bancs, également dans le centre. Si certaines places manquent encore, il est possible de nous le communiquer.

En matière de service « Rufbus », nous avons essayé d'organiser avec les communes voisines un « Kordall-Rufbus », mais ce plan avait échoué car les autres communes voulaient chacune avoir leur propre service. Il n'y aura pas de service « Rufbus » à Käerjeng pendant cette législature. Nous croyons que la qualité de vie dans notre Commune est assez élevée et qu'un tel service n'entraînerait pas une amélioration significative. D'ailleurs, il faut pouvoir assurer le financement d'un tel service.

L'évaluation des questionnaires doit être envoyée au collège des bourgmestre et échevins.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Qu'en est-il des travaux du parc à Hautcharage « Um Paesch » ?

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Les travaux de la buvette devraient être terminés en septembre.

Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) : Nous avons appris qu'au début du mois de juin, il y avait un problème avec le système d'arrosage des terrains de football « Um Dribbel ». Que s'est-il exactement passé?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : À ma connaissance, la pelouse du terrain principal sera renouvelée et avec elle le système d'arrosage.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : La presse écrite rapporte que le ministère de la Mobilité a lancé un appel d'offres dans le cadre des mesures de compensation pour les lézards à Bascharage. Le collège des bourgmestre et échevins est-il au courant ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les lézards en question habitent le mur en pierre sèche le long de la gare de Bascharage. Dans le cadre du contournement prévu, ceux-ci doivent être déplacés au bout de la rue de la Continentale. Un nouvel espace de vie y est mis à leur disposition.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : La sortie de la rue de l'Église vers la rue Nicolas Margue à Fingig n'est pas assez visible. Les haies pourraient-elles y être taillées pour que les usagers de la route aient une meilleure vue ?

Les tapis de protection contre les chutes ont été retirés de l'aire de jeux à Fingig. Qu'est-ce qui est prévu ?

Monsieur Alain BLASEN (ingénieur communal) : Les tapis antichute sont endommagés. Nous allons maintenant déposer des copeaux de bois et installer un nouveau château de jeu.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Il y a des tombes dans le cimetière de Fingig qui sont dans un état désolant.



Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous nous occupons chaque année de contacter les propriétaires des tombes. Nous donnerons des instructions au service responsable pour faire les vérifications nécessaires.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : Le mur qui sépare le cimetière de la cour de récréation pourrait peut-être être décoré d'un beau graffiti.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je trouve l'idée très bonne. Par conséquent, je prie Monsieur Blasen de contacter l'artiste de Garnich.

Séance à huis clos

11. Personnel communal

11.1. Engagement d'un employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du Service technique

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

11.2. Fixation de la rémunération de Monsieur Kevin Marques Abreu, salarié à tâche intellectuelle au Service du citoyen

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 10h00